

Nous cherchons des travaux d'utilité collective (TUC)

Le travail d'utilité collective est une mesure d'activation organisée par l'Office national d'inclusion social (ONIS) pour les bénéficiaires du REVIS.

Un TUC peut être organisé auprès des organismes suivants :

- Les administrations et services de l'État
- Les communes
- Les établissements publics
- Les établissements d'utilité publique
- Les organismes, institutions, fondations et associations poursuivant un but non lucratif.
- Les organismes gestionnaires fonctionnant sous le régime du droit privé dont les frais sont principalement à charge du budget de l'Etat.



Les objectifs de la participation à un TUC pour les bénéficiaires visent :

- L'acquisition d'expériences sociales et professionnelles.
- L'amélioration de leur employabilité.
- La perception d'une allocation d'activation par l'ONIS (calculé sur base du salaire social minimum pour personne non qualifiée).

Prise en charge de l'ONIS

Le bénéficiaire est affilié par l'ONIS auprès du Centre commun de la sécurité sociale, la part patronale des cotisations en matières d'assurances est à charge du Fonds national de solidarité (FNS).

Les modalités pratiques du TUC sont retenues dans une convention d'activation à signer entre l'ONIS, le bénéficiaire et le responsable de l'organisme d'affectation, qui ne supporte aucune charge financière.

Les responsabilités de l'organisme d'affectation

L'organisme d'affectation s'engage à :

- Assurer un encadrement adéquat au bénéficiaire.
- Rester disponible pour des évaluations régulières du bénéficiaire durant la période d'activation.



Qui contacter ?

L'Agent régional d'inclusion sociale (ARIS) est l'agent de l'office social de la commune de résidence du bénéficiaire. Il assure l'encadrement de tous les bénéficiaires REVIS qui sont orientés vers l'ONIS par l'ADEM.

Le rôle et les missions de l'ARIS

Il est compétent pour :

- Le dossier et le suivi social de chaque bénéficiaire.
- Le conseil et le support à l'organisme d'affectation.
- L'élaboration des conventions collectives de travail.
- L'organisation des évaluations régulières.

De plus, il est la personne de contact pour l'organisme d'affectation.

Personnes de contact :

DELALLE Christelle & VAZ FERRAZ Katia

Agents régionaux d'inclusion sociale,
Assistants sociales

Office Social du Canton de Redange
84, Grand-Rue

L-8510 Redange/Attert

Tél.: 26621055-1

e-mail : christelle.delalle@oscare.lu

katia.vazferraz@oscare.lu